

et

**Association des ingénieurs-professeurs
des sciences appliquées de l'Université
de Sherbrooke (AIPSA)**

Le 22 décembre 2010

Comité de maintien de l'équité salariale
Groupe AIPSA

À la suite du premier affichage du programme de maintien de l'équité salariale pour le groupe AIPSA, nous désirons vous informer que nous n'avons reçu aucun commentaire ou suggestion et, qu'en conséquence, le présent affichage correspond à l'affichage initial sans aucune modification.

**2^e affichage en vertu de la *Loi sur l'équité salariale*
Programme de maintien de l'équité – décembre 2010**

Le comité de maintien de l'équité salariale pour le groupe AIPSA, formé de représentantes et représentants de l'Université et de membres du personnel rattaché à l'Association des ingénieurs-professeurs des sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke, désire vous informer de ce qui suit :

1. Suite aux activités du comité de maintien de l'équité salariale, le comité constate qu'il y a deux catégories d'emploi pour le groupe AIPSA : les ingénieures-professeures et ingénieurs-professeurs de même que les ingénieures chargées de cours et ingénieurs chargés de cours. Ces catégories d'emploi sont de prédominance masculine.
2. De ce fait, il n'y a pas lieu de poursuivre les démarches du présent comité. Tel que prévu par la loi, une réévaluation de la situation sera effectuée dans 5 ans.

REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR :

M. André Pelletier
Service des ressources humaines et
financières
Courriel :
Andre.Pelletier@USherbrooke.ca

ou

REPRÉSENTANT DE L'AIPSA :

M. François Boone
Président de l'AIPSA
Courriel :
François.Boone@USherbrooke.ca